

N°2024/01

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26/03/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Date de la Convocation : 21/03/2024

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE (CFU)**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Régis BRUNELLE – Nicolas LIBESSART – Bernard LACOSTE – Aline GUILLUY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Estelle LAUTOUR-GACQUIERE

Pour présenter le Compte Financier Unique (CFU) 2023, Monsieur le Maire cède la présidence de séance à Monsieur FINKE, adjoint aux finances.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération 2022/46 du 27 octobre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2023 en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la commission de finances du 20 mars 2023 ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Ville d'AUXI LE CHATEAU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 041 830,72	2 500 013,63	3 541 844,35
	Recettes réalisées (%)	B	440 388,40	2 561 192,43	3 001 578,83
	Restes à réaliser	C	133 399,56	0,00	133 399,56
Dépenses	Autosation budgétaire totale	D	580 290,00	2 820 585,98	3 400 875,98
	Dépenses réalisées (%)	E	471 997,62	2 133 044,04	2 605 041,66
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-31 211,12	428 148,39	396 937,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-461 640,72	312 572,35	-149 068,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-492 751,84	740 720,74	247 968,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	133 399,56	0,00	133 399,56
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	359 352,26	740 720,74	381 368,48

Et après avoir entendu Monsieur Finke, Monsieur le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (22 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
 AUXI LE CHATEAU, le 26/03/2024
 Le Premier adjoint,



[Signature]
 Bernard FINKE

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22

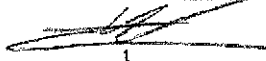
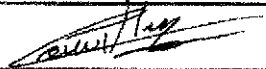
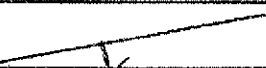



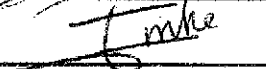
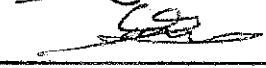

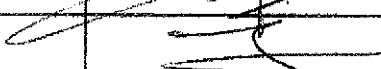


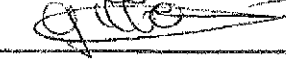
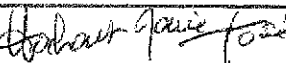
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2024

Présenté par le Maire (1), le 1^{er} adjoint, M. FINKE Bernard
A AUXI LE CHATEAU, le 26/03/2024Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2), réunie en session Ordinaire
A AUXI LE CHATEAU, le 26/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire (2),(3),

M. BRUNELLE Régis	pouvoir à M. Dewarumetz	
M. CAPY Nicolas		
M. COUVILLERS Didier		
M. DEJONGHE Henri		
M. DEWARUMETZ Jean-Jacques		
M. DUPONT Damien		
M. DUVAL Michel		
M. FINKE Bernard		
M. GACQUIERE Christian		
M. LACOSTE Bernard	pouvoir à M. Couvillers	
M. LIBESSART Nicolas	pouvoir à M. Duval	
M. VIMEUX Jean-Michel		
Mme BERNARD Sergine		
Mme BOITEZ Valérie		
Mme DUFOSSE-FRASER Marie-José	pouvoir à M. FINKE	
Mme FINKE-CAIOLA Nicoletta		
Mme GILBERT Viviane		
Mme GUILLUY Aline	pouvoir à Mme Boitez	
Mme HOCHART Marie-José		

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

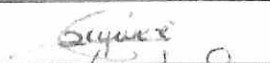



Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 062-216200600-20240326-DELIB2024_1-DE

S'LO

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Mme LAUTOUR-GACQUIERE Estelle	
Mme PONCHEL Chantal	
Mme RETOT Odile	
Mme ROUSSEL Sandrine	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 10/04/2024, et de la publication le 11/04/2024
A AUXILE CHATEAU, le 11/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

